



CONTRAT DE COLOCATION AVEC UNE SOCIETE ET DES LAMBDA

Par **nadhr92**, le **01/07/2020** à **16:22**

Bonjour,

Une société peut-elle être en colocation avec des personnes lambda.

Mon propriétaire via une de ses sociétés déclare être co-locataire avec mon fils et moi-même.
Nous avons deux baux distincts.

Nous n'en avons jamais été informés au moment de la signature de notre bail.

Nous occupons la dépendance de sa maison.

Merci à vous.